

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12 JANVIER 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 janvier 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 08/01/2016.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, MOINE, LANZA, CAQUOT, CHAPPUIS, POGGIOLI, HOMOLA, GAUTIER, LABBADI, ZIEGLER, PENNESTRI, GUI SOLAN, SCALET DELZEUX, MANTZ

Etaient excusés : Mme BUZON (procuration à M. Clément)

Assistaient à la séance : Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MOINE

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015

2°) Débat d'Orientation Budgétaire

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 1^{er} décembre 2015

Le conseil municipal du 1^{er} décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle la démission de Monsieur Emmanuel DUBOIS le 21 décembre. Conformément à la réglementation, c'est Madame Arlette POGGIOLI qui lui succède et à qui le conseil municipal souhaite la bienvenue à l'occasion de ce conseil.

Madame POGGIOLI se présente au conseil et fait part de son intérêt et de sa motivation pour les affaires municipales.

II – Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Maire rappelle que le DOB n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Néanmoins, il lui semble nécessaire d'ouvrir le débat sur les grandes lignes budgétaires afin de définir les priorités de l'équipe municipale. Il donne la parole à Monsieur Clément, adjoint aux finances.

Monsieur Clément souligne que ces chiffres ne sont pas définitifs puisque la trésorerie de Gex n'a pas encore clôturé les comptes 2015.

Après un état des lieux de la situation nationale (taux de chômage, état de la dette, PIB etc...) et de la situation locale (taux du franc suisse), Monsieur Clément, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées en 2015 ainsi que l'épargne qui sera reportée sur 2016 et qui s'élève à la somme de 576 000 €. Il précise que les dépenses sont toujours un peu surévaluées et les recettes toujours un peu sous-évaluées, ce qui explique, à posteriori, une épargne réalisée toujours plus importante que prévue mais limitant ainsi des modifications du budget dans le courant de l'année.

Monsieur Labbadi pense que l'épargne prévisionnelle est un peu trop sous-évaluée d'année en année.

Monsieur Clément informe que le taux d'endettement de la commune a augmenté mais reste plutôt bas si on le compare à d'autres communes équivalentes dans le pays de Gex.

En investissement, le tableau ci-après présente les dépenses déjà engagées sur 2016 et donc obligatoires (colorées en orange) et les projets proposés et à débattre (colorés en vert). Les deux projets les plus importants sont la rénovation du centre sportif et l'avenue du Jura ainsi que le reste à payer concernant les travaux de l'auberge et des salles Saint-Nicolas.

Le remboursement du capital est plus élevé que l'année précédente car il intègre l'emprunt relatif à l'acquisition du centre sportif.

Le budget alloué au matériel de gestion courante obligatoire n'est pas toujours pleinement utilisé mais doit être suffisamment abondé par précaution : lame à neige, véhicules...

La ligne « Accessibilité Handicapés » fait suite à l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) réalisé cette année, préconisant en priorité la mise en conformité de la mairie et de la mairie annexe.

La ligne « déclaration de projet » concerne l'étude environnementale relative à la future construction du collège privé.

Suite à un grave accident de la route, la ligne budgétaire « Trottoir RD 984 » (tronçon situé entre l'Allondon et le restaurant « Chez Léon » du côté de Saint-Genis), l'Etat a quasiment imposé aux communes concernées (Thoiry et Sergy) d'aménager un trottoir pour des raisons de sécurité. La commune de Thoiry va réaliser l'appel d'offre et l'ensemble des travaux et demande une participation de la commune.

Madame Delzeux et Madame Gautier souhaitent parler du projet de construction d'un centre de loisirs. Une ligne budgétaire est proposée afin de commencer une étude qui permettra d'envisager sa réalisation future.

Monsieur Clément évoque d'ailleurs les perspectives budgétaires pour les années à venir et se veut rassurant sur les capacités financières de la commune. Monsieur le maire rappelle que l'emprunt relatif au centre sportif sera quasiment soldé lorsqu'il faudra très certainement en contracter un autre pour la construction d'un bâtiment polyvalent (cantine, salle de classe, centre de loisirs...).

Le conseil municipal valide les grandes orientations du budget d'investissement 2016 envisagées telles que ci-après :

Réalisation 2015 (sous réserve) / Budget d'investissement 2016 envisagé									
DEPENSES					RECETTES				
	Prévu 2015	Réalisé 2015	2016			Prévu 2015	Réalisé 2015	2016	
Remboursement du capital	139 242	139 242,21	Remboursement du capital	350 000	Excédent Investissement	273 497	273 497,00	530 389	
Gestion courante obligatoire	94 000	56 359,12	Matériel de gestion courante obligatoire	90 000	Excédent Fonctionnement	651 230	651 230,11	570 000	
Achats terrains	35 000	0,00	Auberge	305 000	Virement de section (fct)	330 000		340 000	
Auberge	553 000	248 853,61	Etude ZAC	40 000	Subventions diverses	70 000	80 370,91	30 000	
Centre sportif	1 350 000	1 350 000,00	Avenue du Jura	300 000	FCTVA/TA	120 000	150 049,62	120 000	
Etude ZAC	50 000	5 280,00	Accessibilité handicapés	30 000	Emprunt	1 400 000	1 400 000,00	59 611	
Avenue du Jura	230 000	203 424,11	Déclaration de projet	15 000	Amortissements	5 400	5 400,00		
Voirie / Eclairage Public	100 000	37 221,00	Trottoir RD 984	100 000	Aide au logement		62 370,00		
Accessibilité handicapée	10 000	4 206,49	Sous-total dépenses obligatoires	1 230 000					
Piège à cailloux	15 000	0,00	Achats terrains	50 000					
Liaison rue crêt de la neige et rue des prèles	30 000	0,00	Centre sportif (travaux)	200 000					
Déclaration de projet	20 000	0,00	Voirie/éclairage public	40 000					
Aire de stationnement mairie annexe	20 000	18 009,60	Piège à cailloux	15 000					
Travaux centre sportif	150 000	13 010,92	Panneau d'information	20 000					
Piétonnier Briffod	15 000	0,00	Liaison Rue Crêt de la neige/Prèles	30 000					
Extension école 2ème étage	5 000	2 034,26	Salle de musique	40 000					
Agencement divers école	15 000	14 887,42	Toit de la Sacristie (église)	10 000					
Imprévus	18 885		Etude cantine/centre de loisirs	15 000					
			Imprévus	30 000					
			Sous-total à débattre	420 000					
TOTAL	2 850 127	2 092 528,74		1 650 000		2 850 127	2 622 917,64	1 650 000	

II*) Divers

Madame Delzeux s'interroge sur la « fusion des communes » que le gouvernement semble favoriser via des subventions. Monsieur le Maire informe que la fusion des communes a pour objectif de réduire le nombre de communes en France qui reste le pays européen comptant le plus de communes sur son territoire. Cela s'adresse particulièrement aux petites communes de moins de 1 000 habitants et s'intègre dans un schéma de mutualisation plus général qui vise à réaliser des économies d'échelle dans un contexte économique de plus en plus tendu. Des milliers de petites communes n'ont pas la masse critique nécessaire pour fonctionner correctement. Il est vrai que la fusion des communes de moins de 1 000 habitants permet de bénéficier d'aides financières intéressantes au démarrage. La loi NOTRe de 2015 par exemple vise à confier aux communautés de communes la gestion de toutes les zones d'activités (artisanales, industrielles, commerciales). L'objectif à moyen et long terme est de baisser les coûts en concentrant les « experts » dans les CC et donc de réduire les communes aux fonctions de proximité. En revanche, les conditions de ce transfert au 1^{er} janvier prochain ne sont pas encore fixées (quid des terrains en zone artisanale appartenant à une commune ; la CC en devient-elle propriétaire ? Comment ?...). La même question se pose dans d'autres domaines comme le tourisme.

Dans le même état d'esprit, le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est en cours d'élaboration à la CCPG avec pour objectif d'harmoniser le Pays de Gex concernant le droit du sol.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h05

Prochaine réunion : mardi 2 février 2016 (sous réserve)